

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008013

Signataire : J. TUMOINE

OBJET :Vote du Budget Primitif 2008

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire intervenu le 28 Février 2008,

Vu le budget primitif 2008 joint à la présente délibération,

Vu la délibération de ce jour décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2007,

Vu l'instruction M14,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Communiste et Républicain : Tous ensemble pour Aubervilliers " , " Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Est approuvé le budget primitif de l'exercice 2008, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

- Dépenses et Recettes : 45 992 888.74 euros

FONCTIONNEMENT

- Dépenses et Recettes : 93 026 535.96 euros

ARTICLE 2 : Dit que le présent budget est adopté par chapitre

le Maire
J. SALVATOR